



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement 666-1

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'Île-Perrot tenue le 13 juin 2017, le règlement d'urbanisme suivant a été adopté :

Règlement numéro 666-1 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 »

Le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro CA 17-07-06-16 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-1 est entré en vigueur à la délivrance par la MRC du certificat de conformité au schéma d'aménagement numéro IP 2017-02 en date du 7 juillet 2017.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 20 juillet 2017.

(Signé) André Morin

André Morin
Assistant-greffier